



Assemblée générale

Distr. générale
15 octobre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Points 30 et 112 de l'ordre du jour

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Budgétisation axée sur les résultats

Rapport du Secrétaire général

Additif

1. Le présent rapport est un additif au rapport sur la budgétisation axée sur les résultats (A/53/500) que le Secrétaire général a présenté conformément à la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée l'a prié de lui présenter, par l'intermédiaire des organes compétents, un rapport détaillé contenant une explication complète de la modification proposée et de la méthode à suivre, ainsi qu'un modèle d'un ou plusieurs chapitres du budget.
2. Le présent rapport contient, à titre indicatif seulement, un prototype de deux sous-programmes du chapitre 6 (Affaires juridiques) du budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999, tenant compte des propositions faites dans le rapport susmentionné sur la budgétisation axée sur les résultats. Il convient de souligner que si le Bureau des affaires juridiques a aidé à établir le prototype, il continue à affiner l'énoncé de ses objectifs, des résultats attendus et des indicateurs de résultats, pour se conformer de plus près aux définitions du système de budgétisation axée sur les résultats et appliquer cette approche à la budgétisation par programme.
3. Le prototype présente en termes clairs et simples les objectifs de l'Organisation dans le domaine des affaires juridiques, en ce qui concerne les sous-programmes 3 (Développement progressif et codification du droit international) et 6 (Garde, enregistrement et publication des traités), les résultats correspondant à ces objectifs, à savoir les réalisations escomptées au bénéfice des utilisateurs finals/clients et les indicateurs permettant aux directeurs de programmes d'évaluer dans quelle mesure ces résultats ont été obtenus. Le prototype indique l'orientation prise par l'ONU dans l'exécution de ses divers programmes et fournit le lien nécessaire entre les ressources et les résultats attendus. À cet égard, il comprend des éléments nouveaux, des éléments modifiés et des éléments existants.

Éléments nouveaux

4. **Énoncé des objectifs.** L'énoncé des objectifs de chaque sous-programme met l'accent sur ce qui peut être accompli au cours de la période couverte par le budget-programme, dans le cadre d'un processus dynamique visant à répondre dans un délai donné à certains besoins d'utilisateurs finals/clients spécifiés.
5. **Énoncé des résultats attendus.** Les résultats attendus correspondent aux réalisations escomptées au bénéfice des utilisateurs finals et découlent de l'activité menée pour obtenir les produits devant permettre d'atteindre l'objectif visé.
6. **Indicateurs de résultats.** Des indicateurs de résultats, à distinguer des statistiques relatives au volume de travail, ont été définis. Ce sont les éléments ou critères qui servent à déterminer si les résultats attendus ont été obtenus.
7. Ces nouveaux éléments s'appliqueront aux éléments du programme de travail et de l'appui aux programmes du budget.

Éléments modifiés

8. **Introduction des sous-programmes.** Le paragraphe d'introduction, qui décrit les principales activités, sera complété par une indication des principaux changements survenus depuis l'exercice précédent, des facteurs externes importants ou des questions clefs en matière de ressources susceptibles d'avoir un impact important sur l'obtention des résultats attendus, et des utilisateurs finals/clients de ces résultats.
9. **Produits.** La présentation de cette section suit le modèle précédemment utilisé pour les «Activités». Seuls les produits ou services finals fournis aux utilisateurs finals/clients seront indiqués, et non les activités menées pour les obtenir.
10. **Ressources nécessaires (moyens).** Dans le cadre de la nouvelle présentation du budget, les ressources nécessaires seront désormais présentées globalement.

Éléments existants

11. **Méthodologie budgétaire.** Aucun changement ne sera apporté à la méthodologie budgétaire existante en ce qui concerne i) la base de ressource; ii) les changements proposés au budget en cours; et iii) la réévaluation des coûts pour tenir compte des fluctuations monétaires et de l'inflation.
12. **Vue d'ensemble des différents chapitres du budget.** Comme au cours des exercices biennaux précédents, cette section contient, entre autres choses, a) un bref énoncé des objectifs d'ensemble du chapitre considéré du budget, au niveau des programmes; b) les orientations stratégiques et les textes portant autorisation des programmes; c) un bref résumé des fonds extrabudgétaires; d) un tableau récapitulatif de la répartition estimative, en pourcentage, des ressources totales au titre du programme entre le budget ordinaire et les fonds extrabudgétaires; et e) une estimation de l'accroissement des ressources au titre du budget ordinaire.



Assemblée générale

Cinquante-deuxième session

15 octobre 1998

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999*

Titre III Justice internationale et droit international

Chapitre 6 Affaires juridiques (Programme 4 du plan à moyen terme pour la période 1998-2001)

Table des matières



	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	1
A. Organes directeurs	7
1. Commission du droit international	7
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	9
3. Tribunal administratif des Nations Unies (y compris son secrétariat)	10
B. Programme de travail	13
1. Direction, gestion et coordination générales des services de conseils et autres services juridiques assurés pour l'ensemble des Nations Unies	13
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes de l'Organisation des Nations Unies	18
3. Développement progressif et codification du droit international	23
4. Droit de la mer et affaires maritimes	29
5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	36
6. Garde, enregistrement et publication des traités	42
C. Appui au programme	47

* Le présent document contient le chapitre 6 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6 aux Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-deuxième session* (A/52/6/Rev.1).

Chapitre 6

Affaires juridiques

(Programme 4 du plan à moyen terme
pour la période 1998-1999)

Vue d'ensemble

- 6.1 Le Bureau des affaires juridiques est chargé de l'exécution du programme de travail correspondant au présent chapitre. C'est l'Assemblée générale, aidée en cela par ses organes subsidiaires, la Commission du droit international et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, qui définit les grandes orientations de ce programme de travail. Il est défini également par la réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.
- 6.2 Les activités menées par le Bureau des affaires juridiques entrent dans le cadre du programme 4, Affaires juridiques, tel qu'il est défini dans le plan à moyen terme pour la période 1998-2001 (A/51/6/Rev.1 et Rev.1/Corr.1).
- 6.3 Les objectifs d'ensemble du programme 4 sont les suivants : a) fournir à l'Organisation des Nations Unies des services juridiques unifiés et centralisés; b) contribuer au développement progressif et à la codification du droit international public et du droit commercial international; c) oeuvrer en faveur du renforcement, du développement et de l'application effective du régime juridique international des mers et des océans; d) enregistrer et publier les traités et exercer les fonctions de dépositaire du Secrétaire général.
- 6.4 Le fonctionnaire responsable de la gestion de ce programme est le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, Conseiller juridique de l'Organisation des Nations Unies.
- 6.5 Le projet de budget ressort de l'examen interne détaillé auquel ont été soumis tous les sous-programmes. S'agissant des sous-programmes 1, 2, 3 et 5, on a conclu qu'il n'y avait pas lieu de les modifier. Cette conclusion procède des orientations définies par l'Assemblée générale, ainsi que des réactions d'autres entités avec lesquelles le Bureau des affaires juridiques est en relations de travail, et dont on trouvera le détail ci-après. Les modifications substantielles apportées aux sous-programmes 4, Droit de la mer et affaires maritimes, et 6, Garde, enregistrement et publication des traités, ont, elles, été l'objet d'une attention particulière.
- 6.6 S'agissant du sous-programme 4, le droit de la mer a connu une évolution si marquée qu'il a fallu redéfinir en partie les attributions de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, qui a été réorganisée en fonction des besoins actuels. On a pris en compte en particulier l'institution de deux nouveaux organes de suivi de traités qui, bien qu'autonomes, ont néanmoins des liens avec l'Organisation des Nations Unies : il s'agit du Tribunal international du droit de la mer et de l'Autorité internationale des fonds marins. La Division sera désormais axée sur le nouveau mandat que lui a confié l'Assemblée générale, qui consiste notamment à aider les États et les organisations internationales à faire en sorte que les instruments juridiques, et les programmes ayant trait aux mers et aux océans, restent conformes aux dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et des Accords connexes, ainsi qu'à fournir à l'Assemblée un aperçu des faits nouveaux et des questions se faisant jour en matière de droit de la mer et d'affaires maritimes.
- 6.7 Pour ce qui est du sous-programme 6, la rationalisation des travaux de la Section des traités a entraîné des modifications radicales. Le programme d'informatisation de la Section est bien entamé. On s'emploie par

des mesures de plusieurs ordres à éliminer les années de retard accumulé, et on compte que ce sera chose faite en 1999. Par ailleurs, dans un souci d'efficacité, on a transféré à la Section des traités quatre postes d'administrateur et un poste d'agent des services généraux de la Section de la préparation de copie et de la correction d'épreuves (Bureau des services de conférence et services d'appui).

- 6.8 On s'efforcera tout particulièrement, conformément à la résolution 51/209 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996, de rendre plus rapides l'élaboration et la publication du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*. Récapituler la pratique suivie par les principaux organes pour ce qui est des 111 Articles de la Charte des Nations Unies a toujours été une responsabilité impartie à six départements ou bureaux différents du Secrétariat. Pour pouvoir publier le *Supplément*, il faut donc que les différentes tâches en cause aient été achevées à temps par tous les intéressés, faute de quoi il prend du retard. Le Bureau des affaires juridiques met au point des études sur 25 Articles environ de la Charte, répartis entre les différentes divisions en fonction de leurs compétences respectives. Le Bureau assure également la présidence du comité inter-départemental chargé de l'examen final du Répertoire.

- 6.9 Les dépenses totales prévues en 1998-1999 pour l'ensemble du programme se répartiraient comme suit :

	Budget ordinaire	Fonds extra- budgétaires
	(En pourcentage)	
A. Organes directeurs	9,9	—
B. Programme de travail	85,7	100,0
Sous-programme 1		
Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques fournis à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble	10,6	18,4
Sous-programme 2		
Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	14,0	70,0
Sous-programme 3		
Développement progressif et codification du droit international	16,6	4,8
Sous-programme 4		
Droit de la mer et affaires maritimes	19,5	1,0
Sous-programme 5		
Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	12,4	5,8
Sous-programme 6		
Garde, enregistrement et publication des traités	26,9	—
C. Appui aux programmes	4,4	—
Total	100,0	100,0

6.10 L'accroissement des ressources au titre du budget ordinaire serait de 5 % aux taux de 1997-1998.

Tableau 6.1 **Prévisions de dépenses, par programme [nouvelle présentation]**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
A. Organes directeurs	3 253,0	3 174,5	87,2	2,7	3 261,7	60,8	3 322,5
B. Programme de travail	26 936,2	25 924,3	1 242,0	4,7	27 166,3	1 540,6	28 706,0
C. Appui aux programmes	–	1 155,7	207,6	17,9	1 363,3	86,1	1 449,4
Total	30 189,2	30 254,5	1 536,8	5,0	31 791,3	1 687,5	33 478,8

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
Total	3 509,0	4 107,3		3 957,3
Total 1) et 2)	33 698,2	34 361,8		37 436,1

Tableau 6.2 **Postes nécessaires [nouvelle présentation]**

Programme : Affaires juridiques

	Postes permanents				Postes temporaires				Total
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires				
	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	
Administrateurs et fonctionnaires de rang									
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1	
D-1/2	12	11	—	—	2	2	14	13	
P-1/5	67	67	—	—	9	8	76	77	
Total	80	79	—	—	11	10	91	89	
Agents des services généraux	65	63	—	—	7	6	72	69	
Total général	145	142	—	—	18	16	163	158	

A. Organes directeurs

1. Commission du droit international

Ressources nécessaires : 1 874 900 dollars [présentation modifiée]

[Il n'est pas nécessaire de présenter des énoncés d'objectifs et de résultats et des indicateurs de résultats pour tous les organes directeurs.]

- 6.11 L'Assemblée générale a créé la Commission du droit international par sa résolution 174 (II) du 21 novembre 1947. La Commission a pour objectif de promouvoir le développement progressif et la codification du droit international. Elle se compose de 34 membres qui doivent être des personnes possédant une compétence reconnue en matière de droit international. Sauf décision contraire de l'Assemblée générale, la Commission se réunit chaque année pendant 12 semaines et fait rapport à l'Assemblée générale, qui lui donne des directives au sujet de son programme de travail. Pour 1997, l'Assemblée générale a décidé, au paragraphe 12 de sa résolution 51/160 du 16 décembre 1996, que la Commission se réunirait pendant 10 semaines. La Division de la codification du Bureau des affaires juridiques fournit les services fonctionnels nécessaires à la Commission au titre du sous-programme 3.
- 6.12 Les ressources prévues (1 874 900 dollars) doivent permettre de couvrir les frais de voyage et les émoluments du Président et de 32 membres de la Commission, ainsi que les frais d'impression à l'extérieur de l'*Annuaire de la Commission du droit international*.

[présentation modifiée]

Ressources nécessaires – Commission du droit international							
	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)				Postes		
	1996-1997		1998-1999		1996-1997		1998-1999
	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires	Budget ordinaire
Postes	–	–	–	–	–	–	–
Autres dépenses	1 874,9	–	1 874,9	–	–	–	–
Total	1 874,9	–	1 874,9	–	–	–	–

2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

Ressources nécessaires : 347 600 dollars

- 6.13 La CNUDCI, qui est composée de 36 États membres, est chargée, en vertu de la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1966, d'encourager l'unification et l'harmonisation progressives du droit commercial international, activité qui correspond au sous-programme 5. Le Service du droit commercial international aide la Commission à s'acquitter de son mandat en assurant les services de secrétariat au cours de sa réunion annuelle qui dure entre 3 et 4 semaines (parfois jusqu'à 6 semaines) et lors des réunions de groupes de travail consacrés à des sujets spécialisés (jusqu'à 12 semaines par an au total).

- 6.14 Les ressources prévues (347 600 dollars) doivent permettre de couvrir le coût de la participation du Président de la CNUDCI aux séances de la Sixième Commission, les frais de voyage du personnel qui devra venir de Vienne pour assurer les services fonctionnels et techniques nécessaires, les frais d'impression à l'extérieur des volumes XXVIII et XXIX de l'Annuaire de la CNUDCI, et les frais de réimpression de documents publiés antérieurement.

Ressources nécessaires – CNUDCI								
	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)				Postes			
	1996-1997		1998-1999		1996-1997		1998-1999	
	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires
Postes	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres dépenses	374,6	–	374,6	–	–	–	–	–
Total	374,6	–	374,6	–	–	–	–	–

3. Tribunal administratif des Nations Unies (y compris son secrétariat)

Ressources nécessaires : 1 100 000 dollars

- 6.15 Le Tribunal administratif des Nations Unies est l'organe indépendant qui a compétence pour connaître des requêtes invoquant l'inobservation du contrat d'engagement des fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ou des conditions d'emploi de ces fonctionnaires, et pour statuer sur lesdites requêtes, ainsi que sur les requêtes invoquant l'inobservation des statuts et règlements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies dans des décisions prises par la Caisse. Il a été créé par la résolution 351 A (IV) de l'Assemblée générale, en date du 24 novembre 1949. Le Tribunal se compose des sept membres, tous de nationalités différentes, qui sont nommés par l'Assemblée générale pour un mandat initial de trois ans renouvelable. La compétence du Tribunal s'étend aux secrétariats des programmes associés qui sont financés par des contributions volontaires, tels que le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP, le HCR et l'UNRWA. En vertu de l'article 14 de son statut, la compétence du Tribunal s'étend également à l'OMI et à l'OACI.
- 6.16 Le Secrétariat assure aux sessions du Tribunal administratif des Nations Unies des services fonctionnels, administratifs et techniques, qui consistent notamment à faire des recherches juridiques et analyser la jurisprudence; établir des projets d'exposés des faits et des arguments des parties pour les jugements que doit rendre le Tribunal; analyser et étudier la documentation se rapportant aux affaires portées devant lui; mener des consultations avec les administrations d'organes subsidiaires des Nations Unies, avec le secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et avec les administrations des institutions spécialisées relevant de la compétence du Tribunal (OACI et OMI); et s'occuper des relations extérieures du Tribunal, notamment avec le secrétariat de l'OIT. Au cours de l'exercice biennal, le Secrétariat fera en outre paraître la publication en série *Jugements du Tribunal administratif*, volumes XIII et XIV, en anglais et en français. Les ressources nécessaires pour le Tribunal, y compris son secrétariat, s'élèvent à 1 100 000 dollars.

Ressources nécessaires – Tribunal administratif des Nations Unies								
	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)						Postes	
	1996-1997		1998-1999		1996-1997		1998-1999	
	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires
Postes	361,0	295,2	403,2	–	2	2	2	–
Autres dépenses	526,5	–	696,8	–	–	–	–	–
Total	887,5	295,2	1 100,0	–	2	2	2	2

B. Programme de travail

[Les sous-programmes 1 et 2 ne sont pas inclus dans le présent prototype]

Sous-programme 3

Développement progressif et codification du droit international

Ressources nécessaires : 4 753 400 dollars [présentation modifiée]

Introduction

- 6.17 Ce sous-programme est exécuté par la Division de la codification, qui est dirigée par un directeur qui relève du Conseiller juridique. Les principales activités consistent à : a) fournir un appui et des services de recherche juridique et autres ressources nécessaires à la Sixième Commission de l'Assemblée générale et au Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation ainsi qu'à d'autres organes juridiques de l'Organisation des Nations Unies, notamment les conférences diplomatiques, pour la codification et le développement du droit international; b) établir des études analytiques et rédiger des instruments juridiques; c) produire et diffuser des publications dans le domaine du droit international en vue de le promouvoir; d) organiser des séminaires et des programmes de formation; e) établir, examiner et coordonner des études destinées à être incorporées dans le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*. Les utilisateurs finals des produits de ce sous-programme sont les États Membres, les organes intergouvernementaux, les institutions et les spécialistes du droit international.

Objectifs pour l'exercice biennal, résultats attendus et indicateurs de résultats [nouvelle présentation]

- 6.18 Pour l'exercice biennal 1998-1999, les objectifs et résultats correspondants et les indicateurs de résultats seront les suivants :

Objectif 1 : Promouvoir l'acceptation et le respect des principes du droit international par les États Membres et appuyer les efforts des États Membres dans le domaine du développement progressif et de la codification du droit international public.	
Résultats attendus	Indicateurs de résultats
a) Fourniture d'un appui fonctionnel de qualité aux organes des Nations Unies s'occupant du droit international.	a) Satisfaction exprimée par les utilisateurs quant à la qualité des travaux préparatoires et de l'appui fourni; formulation et/ou adoption d'instruments juridiques.
b) Facilitation de la prise de décisions et de l'orientation des politiques dans le domaine du droit international public.	b) Présentation dans les délais prévus de rapports et d'études aux organes et organes subsidiaires de l'ONU.

Objectif 2 : Encourager la diffusion et une compréhension plus large du droit international parmi le grand public.		
Résultats attendus		Indicateurs de résultats
a) Disponibilité accrue de publications juridiques, notamment l' <i>Annuaire de la Commission du droit international</i> , l' <i>Annuaire juridique des Nations Unies</i> , la <i>Série législative</i> , le <i>Recueil des sentences arbitrales internationales des Nations Unies</i> et les travaux des conférences sur la codification.		a) Nombre d'études, de rapports ou de textes établis et présentés aux fins de production; nombre de publications en série disponibles jusqu'au volume de 1997 inclus; nombre de publications spéciales et de rapports publiés ou présentés aux fins de production; champ couvert par les informations ou activités diffusées sur Internet.
b) Élargissement de la portée du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.		b) Nombre de sessions de formation de groupe organisées (y compris séminaires, ateliers et bourses dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international) et l'étendue de la représentation géographique des participants; couverture géographique de ces activités de formation; satisfaction exprimée des participants.

Produits [présentation modifiée]

6.19 Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, les produits ci-après seront fournis :

- a) *Services destinés à des organes intergouvernementaux/d'experts*
 - i) *Services fonctionnels nécessaires pour les réunions*
 - a. *Assemblée générale et organes subsidiaires spéciaux de la Sixième Commission*
 - i. Sixième Commission de l'Assemblée générale (deux sessions), (70 séances par session);
 - ii. Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (deux sessions, 20 séances par session);
 - iii. Comité préparatoire pour la création d'une cour criminelle internationale (une session, 30 séances);
 - iv. Comité spécial chargé d'élaborer des instruments juridiques pour la prévention des actes de terrorisme (une session, 30 séances);
 - v. Comité consultatif du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (deux sessions, 20 séances par session);
 - b. *Commission du droit international* (deux sessions, 84 séances par session);

- c. *Conférences diplomatiques*
 - i. Conférence sur la création d'une cour criminelle internationale (une ou deux sessions, quatre à six semaines de séances par session);
 - ii. Conférence internationale chargée d'examiner le projet d'articles adopté par la Commission du droit international sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens (une session, 30 séances);
- ii) *Documentation à l'intention des organes délibérants*
 - a. *Sixième Commission de l'Assemblée générale*
 - i. Rapport sur la Décennie des Nations Unies pour le droit international (1999);
 - ii. Rapport sur la prise de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires (1998-1999);
 - iii. Rapport sur l'état des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés (1998-1999);
 - iv. Rapport sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international (1998-1999);
 - v. Rapport sur la mise en oeuvre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (1998-1999);
 - vi. Rapports sur d'autres questions, demandés par l'Assemblée générale;
 - vii. Rapports de la Sixième Commission à l'Assemblée générale et fourniture d'une assistance au Rapporteur de la Sixième Commission;
 - b. *Commission du droit international*. Études analytiques et rapports sur les questions ci-après : réserves aux traités; succession d'États et impact sur la nationalité; protection diplomatique; et actes unilatéraux d'États;
 - c. *Organes subsidiaires de la Sixième Commission*
 - i. Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation. Établissement des études et documents nécessaires avant et pendant les sessions et des projets de rapport de la Commission; fourniture d'une assistance au Rapporteur;
 - ii. Comité préparatoire pour la création d'une cour criminelle internationale. Établissement des études et documents nécessaires avant et pendant les sessions et des projets de rapport de la Commission; fourniture d'une assistance au Rapporteur;
 - iii. Comité spécial chargé d'élaborer des instruments juridiques pour la prévention des actes de terrorisme. Établissement des études et documents nécessaires avant et pendant les sessions; projets de rapport de la Commission; fourniture d'une assistance au Rapporteur;
 - iv. Groupe de travail sur la Décennie des Nations Unies pour le droit international. Établissement des études et documents nécessaires avant et pendant les sessions;
 - v. Groupe de travail sur la mise en oeuvre des dispositions de la Charte relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions en vertu du chapitre VII de la Charte. Établissement des études et documents nécessaires pendant les sessions;

- b) *Autres produits de fond*
 - i) *Promotion d'instruments juridiques et établissement de directives et de normes*
 - a. Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation;
 - b. Convention sur la création d'une cour criminelle internationale;
 - c. Instruments juridiques pour la prévention des actes de terrorisme;
 - d. Programme d'activités de la dernière partie (1997-1999) de la Décennie des Nations Unies pour le droit international;
 - ii) *Publications périodiques*
 - a. *Annuaire de la Commission du droit international* (résolution 174/II). Volume II, partie I, 1996; volume II, partie II, 1996; volume I, 1997; volume II, partie I, 1997; volume II, partie II, 1997;
 - b. *Annuaire juridique des Nations Unies* (résolutions 814 (XVIII), 2479 (XXIII), 3006 (XXVII) et 35/29 de l'Assemblée générale). Volume de 1989, volume de 1995, index cumulatif, volume de 1996 et volume de 1997;
 - c. *Série législative* (résolution 174 (II) de l'Assemblée générale). Volumes 23 et 24;
 - d. *Recueil des sentences arbitrales des Nations Unies*. Volume XXII;
 - e. *Suppléments au Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*;
 - iii) *Publications non périodiques*. Travaux de la Conférence sur la création d'une cour criminelle internationale : volume I (comptes rendus analytiques); et volume II (propositions, rapports et autres documents);
 - iv) *Séminaires*. Formation de groupe, y compris séminaires, ateliers et bourses dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (résolution 50/43 de l'Assemblée générale);
 - iv) *Publications électroniques, et publications sur cassettes audio et vidéo*. Établissement sous forme électronique des documents suivants aux fins de leur diffusion sur Internet
 - a. *Annuaire juridique des Nations Unies* (chap. VI sur les avis juridiques);
 - b. *Résumés des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice*;
 - c. Page d'accueil hebdomadaire des Nations Unies;
 - d. Rapport de la Commission du droit international;
 - e. Création d'archives audiovisuelles en vue de la diffusion de cassettes audio et vidéo sur des questions relatives au droit international à des fins didactiques;
- c) *Coopération internationale et coordination et liaison interinstitutions*. Relations extérieures
 - i) Coordination, conformément au paragraphe 4 de la résolution 49/50 de l'Assemblée générale, en date du 9 décembre 1994, des activités entreprises dans le cadre de la Décennie des Nations Unies du droit international par les organisations et institutions internationales oeuvrant dans le domaine du droit international;
 - ii) Participation de fonctionnaires aux activités ayant trait au développement progressif et à la codification du droit international organisées sous les auspices d'organisations intergouvernementales ou non gouvernementales.

Ressources nécessaires – Division de la codification								
	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)						Postes	
	1996-1997			1998-1999			1998-1999	
	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires		Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires		Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires
Postes	3 600,5	–		4 083,1	–		21	21
Autres dépenses	408,0	189,0		670,3	189,0		–	–
Total	4 008,5	189,0		4 753,4	189,0		21	21

[Les sous-programmes 4 et 5 ne sont pas inclus dans le présent prototype]

Sous-programme 6

Garde, enregistrement et publication des traités

Ressources nécessaires : 7 724 500 dollars

Introduction

- 6.20 Conformément à la Charte, en particulier l'Article 102, les objectifs principaux de ce sous-programme consistent à enregistrer et publier les traités et à fournir des avis et une assistance concernant les traités et les questions relatives aux traités, de manière à faciliter la diplomatie ouverte et le respect des obligations contractées en vertu de traités internationaux. Les utilisateurs finals des produits de ce sous-programme sont les États Membres, les ministères des affaires étrangères, des entités du système des Nations Unies et d'autres organismes internationaux.

Objectifs pour l'exercice biennal, résultats attendus et indicateurs de résultats

- 6.21 Pour l'exercice biennal 1998-1999, les objectifs et résultats correspondants et les indicateurs de résultats seront les suivants :

Objectif 1 : Mettre en oeuvre un programme accéléré d'enregistrement et de publication en vue de réduire ou d'éliminer l'arriéré en ce qui concerne la publication du <i>Recueil des Traités</i> des Nations Unies et l' <i>Index cumulatif du Recueil des Traités</i> .	
Résultats attendus	Indicateurs de résultats
a) Disponibilité de publications à jour concernant les traités pour les ministères des affaires étrangères, les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, les organismes du système des Nations Unies, d'autres organisations internationales et non gouvernementales et d'autres entités, les spécialistes et les membres du public. b) Réduction substantielle ou élimination de l'arriéré en ce qui concerne les volumes du <i>Recueil des Traités</i> des Nations Unies et l'<i>Index cumulatif du Recueil des Traités</i>. c) Accès électronique plus large et plus efficace aux publications de la Section des Traités, notamment par Internet, pour les ministères des affaires étrangères, les missions, l'ONU et d'autres organisations internationales, les organisations non gouvernementales et d'autres entités, les spécialistes et les membres du public.	a) Nombre de traités, etc., enregistrés et publiés au cours d'une période spécifiée. b) Publication dans les délais prévus des volumes du <i>Recueil des Traités</i> des Nations Unies, du <i>Relevé mensuel</i> des traités et de documents connexes et élimination ou réduction des arriérés; nombre de traités, accords internationaux, etc. enregistrés et publiés. Présentation dans les délais prévus de rapports et d'études aux organes et organes subsidiaires de l'ONU. c) Augmentation du nombre d'utilisateurs de la base de données électroniques.

Objectif 2 : Exécuter régulièrement, en veillant à la qualité des services fournis, les fonctions du Secrétaire général en tant que dépositaire des traités multilatéraux.	
Résultats attendus	Indicateurs de résultats
Fourniture en temps voulu d'informations de bonne qualité et d'avis concernant l'état des instruments déposés auprès du Secrétaire général, les clauses finales, y compris la responsabilité juridique du dépositaire et des questions connexes, à l'intention des États Membres, d'organes intergouvernementaux, d'organismes des Nations Unies et d'autres entités.	Satisfaction exprimée par les utilisateurs quant à la qualité des informations et des avis fournis; accès accru à la base de données électroniques et production en temps voulu de la publication annuelle intitulée <i>Traités multilatéraux déposés</i> auprès du Secrétaire général.

Objectif 3 : Mieux faire connaître et comprendre les traités et questions connexes et encourager le respect du cadre international créé par les traités grâce à la fourniture d'avis et d'aide en ce qui concerne les traités et questions connexes.	
Résultats attendus	Indicateurs de résultats
Fourniture en temps voulu d'avis et d'une assistance de bonne qualité aux ministères des affaires étrangères, aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, aux organismes des Nations Unies et à d'autres organisations internationales sur une vaste gamme de questions juridiques et techniques concernant les traités.	Nombre d'utilisateurs de publications et de la base de données électroniques à la fin de l'exercice biennal par rapport au début de l'exercice; nombre de demandes de services consultatifs reçus par rapport à l'exercice biennal précédent.

Produits

6.22 Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, les produits ci-après seront fournis :

a) *Produits de fond*

i) *Enregistrement de traités en application de l'Article 102 de la Charte*

- a. Enregistrement et traitement d'environ 5 000 nouveaux traités et accords internationaux et formalités consécutives concernant plus de 40 000 traités et accords internationaux déjà enregistrés ou classés et inscrits au répertoire du Secrétariat; fourniture d'informations aux États Membres, aux organisations internationales, au Secrétariat, aux organes des Nations Unies et à d'autres entités sur l'état des traités enregistrés;
- b. Mise à jour des informations sur les instruments enregistrés, qui sont mises à la disposition des utilisateurs par voie électronique (y compris sur Internet);

ii) *Publication de traités en application de l'Article 102 de la Charte*

- a. Préparation des traités à publier dans le *Recueil des Traités* des Nations Unies, y compris l'analyse de leurs aspects juridiques; compilation de la documentation soumise par les parties demandant l'enregistrement des instruments et préparation des textes à traduire en anglais et/ou en français, au besoin; édition, y compris l'adjonction des éléments requis; établissement et exploitation d'une base de données détaillée concernant les éléments de référence inclus dans le *Recueil des Traités*;
- b. Préparation des traités en vue du passage à la publication assistée par ordinateur, notamment en utilisant la documentation présentée sur support électronique; introduction de documents dans le système par balayage aux fins de traitement;

iii) *Fonctions de dépositaire*

- a. Garde d'environ 500 traités multilatéraux et instruments connexes pour lesquels le Secrétaire général exerce les fonctions de dépositaire en vertu de leurs clauses finales; 3 600 formalités au cours de l'exercice biennal, à savoir 2 700 actes (signatures, ratifications, adhésions, successions, acceptations, déclarations, réserves) et 900 notifications de dépôt concernant les traités multilatéraux pour lesquels le Secrétaire général exerce les fonctions de dépositaire; fourniture d'informations sur l'état des traités multilatéraux aux organisations internationales, aux gouvernements, au Secrétariat, aux organes des Nations Unies et à d'autres entités; établissement de copies certifiées conformes de traités multilatéraux à l'intention des gouvernements et des organisations intergouvernementales; rectifications

à apporter à ces instruments le cas échéant;

- b. Préparation du *Précis de la pratique du Secrétaire général dépositaire d'accords multilatéraux*;
- iv) *Fonction d'indexage*. Exploitation, actualisation et gestion de la base de données de l'*Index cumulatif du Recueil des Traités*;
- v) *Avis et services juridiques de caractère général*. Fourniture aux gouvernements, aux organisations intergouvernementales, aux unités administratives du Secrétariat et à d'autres entités, d'avis juridiques sur tous les aspects du droit des traités, des fonctions de dépositaire du Secrétaire général et de la pratique en matière d'enregistrement et de publication; préparation d'exposés et autres textes dont il sera donné lecture lors de séances publiques;
- b) *Autres produits de fond (publications)*
 - a. Préparation du texte et mise au point d'épreuves prêtes à la reproduction de la publication *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*, situation au 31 décembre 1998 (ST/LEG/SER.E/14 et situation au 31 décembre 1999 (ST/LEG/SER.E/15); préparation du texte du *Précis de la pratique du Secrétaire général dépositaire d'accords multilatéraux*;
 - b. Préparation du texte et mise au point d'épreuves prêtes à la reproduction de 24 livraisons mensuelles bilingues (anglais et français) du *Relevé des traités et accords internationaux enregistrés ou classés et inscrits au Répertoire du Secrétariat* (ST/LEG/SER.A/...);
 - c. Préparation du texte, aux fins de composition et d'impression (et ultérieurement de reprographie), de 140 volumes du *Recueil des Traités* des Nations Unies pendant l'exercice biennal;
 - d. Préparation des volumes imprimés du *Recueil des Traités* des Nations Unies ainsi que des traités soumis pour enregistrement et publication en vue de leur diffusion par voie électronique, notamment le réseau local et Internet;
 - e. Préparation de six volumes, établis et composés au Secrétariat, de l'*Index cumulatif du Recueil des Traités* des Nations Unies, portant sur les volumes 1401 à 1700 du *Recueil*. On envisage en outre la préparation d'une version de l'*Index* sur CD-ROM.
 - f. Mise à jour et élargissement de la base de données.

Ressources nécessaires – Section des traités							
	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)						Postes
	1996-1997		1998-1999		1996-1997		1998-1999
	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires	Budget ordinaire Fonds extrabudgétaires
Postes	1 026,0	–	1 234,6	–	7	–	7
Autres dépenses	129,7	–	214,8	–	–	–	–
Total	1 155,7	–	1 449,4	–	7	–	7

C. Appui aux programmes

Ressources nécessaires : 1 449 400 dollars

Introduction

- 6.23 Le Service administratif fournit des services au Bureau des affaires juridiques pour l'administration des ressources humaines et financières. Il aide le Secrétaire général adjoint à établir le plan à moyen terme, à établir et à suivre le budget-programme, à assurer la gestion financière des fonds d'affectation spéciale et des fonds extrabudgétaires et à contrôler et coordonner les besoins concernant l'administration générale du Bureau.

Objectifs pour l'exercice biennal, résultats attendus et indicateurs de résultats

- 6.24 Pour l'exercice biennal 1998-1999, les objectifs et résultats correspondants et les indicateurs de résultats seront les suivants :

Objectif 1 : Assurer une gestion efficace, efficiente et systématique des dépenses.		
Résultats attendus		Indicateurs de résultats
a) Strict respect du Règlement financier et des règles, politiques et procédures de gestion financière de l'ONU et des politiques budgétaires dans l'administration financière des programmes des départements.		a) Nombre d'observations d'audit, notes et mémorandums du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité concernant le non-respect du Règlement financier et des règles, politiques et procédures de gestion financière et des politiques budgétaires.
b) Utilisation économique et efficace des ressources financières et humaines conformément aux niveaux de dépenses approuvés au titre du budget programme du département.		b) Utilisation accrue des nouvelles techniques, coordination des plans de voyage; diminution des demandes d'heures supplémentaires; diminution des besoins en matière d'assistance temporaire; rationalisation du fonctionnement du département, etc.

Objectif 2 : Assurer une gestion efficace et efficiente des fonds d'affectation spéciale.		
Résultats attendus		Indicateurs de résultats
Approbation en temps voulu des allocations de ressources et mise en oeuvre dans les délais voulus des activités financées par des fonds d'affectation spéciale.		Établissement en temps voulu de prévisions exactes et détaillées concernant les coûts et de rapports d'exécution; engagement des ressources dans les délais voulus.

Objectif 3 : Veiller à ce que les besoins en ressources humaines du département soient satisfaits.		
Résultats attendus		Indicateurs de résultats
Effectifs au complet dans tous les services du département.		Diminution du nombre de postes vacants.

Objectif 4 : Assurer la fourniture efficace des services de bureau.		
Résultats attendus		Indicateurs de résultats
Fourniture en temps voulu de services, des fournitures et du matériel nécessaires pour faciliter l'exécution des tâches confiées au département.		Demande et fourniture de biens et de services en temps voulu.

Produits

6.25 Au cours de l'exercice biennal, les produits ci-après seront fournis :

- a) X réponses aux observations d'audit, notes et mémorandums du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité concernant le non-respect du Règlement financier et des règles, politiques et procédures de gestion financière et politiques budgétaires;
- b) X prévisions de coûts, rapports d'exécution, et demandes d'avis d'allocation de crédit adressées au Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité;
- c) X avis de vacances de poste et recommandations concernant des nominations;
- d) X demandes de biens et de services.

Ressources nécessaires – Appui aux programmes								
	Ressources (en milliers de dollars des États-Unis)				Postes			
	1996-1997		1998-1999		1996-1997		1998-1999	
	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires	Budget ordinaire	Fonds extrabudgétaires
Postes	1 026,0	–	1 234,6	–	7	–	7	–
Autres dépenses	129,7	–	214,8	–	–	–	–	–
Total	1 155,7	–	1 449,4	–	7	–	7	–

[Fin du modèle proposé pour la présentation du budget-programme]

Annexe

Tableaux de ressources et textes explicatifs présentés à titre indicatif au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Tableau 6.1 **Prévisions de dépenses, par programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Programme	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
A. Organes directeurs							
1. Commission du droit international	1 956,8	1 944,8	(64,4)	(3,3)	1 880,4	(5,5)	1 874,9
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	328,1	342,2	(0,1)	—	342,1	5,5	347,6
3. Tribunal administratif des Nations Unies (y compris son secrétariat)	968,1	887,5	151,7	17,0	1 039,2	60,8	1 100,0
Total partiel	3 253,0	3 174,5	87,2	2,7	3 261,7	60,8	3 322,5
B. Programme de travail							
1. Direction, gestion et coordination générales des avis et services juridiques	3 473,9	2 650,4	206,8	7,8	2 857,2	179,0	3 036,2
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	2 619,7	3 472,1	304,5	8,7	3 776,6	246,2	4 022,8
3. Développement progressif et codification du droit international	3 601,8	4 008,5	457,5	11,4	4 466,0	287,4	4 753,4
4. Droit de la mer et affaires maritimes	8 171,9	6 593,2	(1 327,9)	(20,1)	5 265,3	339,5	5 604,8
5. Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	3 214,5	3 242,5	291,5	8,9	3 534,0	31,2	3 565,2
6. Garde, enregistrement et publication des traités	5 854,4	5 957,6	1 309,6	21,9	7 267,2	457,3	7 724,5
Total partiel	26 936,2	25 924,3	1 242,0	4,7	27 166,3	1 540,6	28 706,9
C. Appui aux programmes							
Administration du Département	—	1 155,7	207,6	17,9	1 363,3	86,1	1 449,4
Total partiel	—	1 155,7	207,6	17,9	1 363,3	86,1	1 449,4
Total	30 189,2	30 254,5	1 536,8	5,0	31 791,3	1 687,5	33 478,8

Tableau 6.1 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
		a) Services d'appui à :	
		i) Des organismes des Nations Unies	
1 965,2	2 477,9	Appui à des structures administratives extrabudgétaires	2 730,0
360,6	688,4	ii) Des activités extrabudgétaires	
		Opérations de maintien de la paix	768,3
		b) Activités de fond :	
		Fonds d'affectation spéciale pour les colloques de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	220,0
161,9	219,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Séminaire du droit international	130,0
99,3	130,0	Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international – Fondation Hamilton Shirley Amerasinghe Memorial	40,0
31,9	33,0	Fonds d'affectation spéciale destiné à aider les États à régler leurs différends par voie judiciaire en faisant appel à la Cour internationale de Justice	–
–	500,0	Fonds d'affectation spéciale pour l'appui aux pays en développement participant à la Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrants	–
100,2	–	Fonds d'affectation spéciale pour la Commission d'experts créée par la résolution 780 (1992) du Conseil de sécurité	–
699,2	–	Compte spécial pour la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer relatif aux droits d'enregistrement des investisseurs pionniers	–
90,2	–	Fonds de contributions volontaires pour contribuer aux frais de voyage des pays en développement membres de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	10,0
–	–		

2) *Fonds extrabudgétaires*

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
	0,5	9,0	Fonds d'affectation spéciale pour la Conférence à la mémoire de Gilberto Amado	9,0
			Fonds d'affectation spéciale pour la participation des pays les moins avancés aux travaux du Comité préparatoire pour la création d'une cour criminelle internationale et de la Conférence diplomatique de plénipotentiaires de 1998	50,0
	—	50,0		
	—	—	c) Projets opérationnels : Sources bilatérales	—
Total	3 509,0	4 107,3		3 957,3
Total 1) et 2)	33 698,2	34 361,8		37 436,1

Tableau 6.2 **Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	23 221,9	23 789,5	931,2	3,9	24 720,7	1 413,5	26 134,2
Autres dépenses de personnel	530,0	381,7	(3,5)	(0,9)	378,2	22,0	400,2
Émoluments de non- fonctionnaires	241,6	278,0	—	—	278,0	—	278,0
Consultants et experts	203,3	610,4	(76,7)	(12,5)	533,7	24,2	557,9
Voyages	2 544,7	2 589,4	(88,4)	(3,4)	2 501,0	36,6	2 537,6
Services contractuels	1 419,4	1 129,7	1 140,2	100,9	2 269,9	126,9	2 396,8
Frais généraux de fonctionnement	807,6	270,3	90,0	33,2	360,3	20,8	381,1
Dépenses de représentation	3,4	6,6	(0,6)	(9,0)	6,0	0,4	6,4
Fournitures et accessoires	82,5	47,2	24,6	52,1	71,8	4,3	76,1
Mobilier et matériel	758,4	827,4	(492,6)	(59,5)	334,8	18,7	353,5
Subventions et contributions	376,4	324,3	12,6	3,8	336,9	20,1	357,0
Total	30 189,2	30 254,5	1 536,8	5,0	31 791,3	1 687,5	33 478,8

2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Objet de dépense	1998-1999 Montant estimatif
	2 587,9	3 140,0	Postes	3 418,4
	62,1	—	Autres dépenses de personnel	—
	23,6	438,3	Consultants et experts	75,0
	598,0	262,4	Voyages	240,0
	30,2	50,0	Services contractuels	3,0
	73,4	13,6	Frais généraux de fonctionnement	40,4
	—	40,0	Fournitures et accessoires	4,2
	2,6	—	Mobilier et matériel	6,3
	131,2	163,0	Subventions et contributions	170,0
Total	3 509,0	4 107,3		3 957,3
Total 1) et 2)	33 698,2	34 361,8		37 436,1

Tableau 6.3 Postes nécessaires

Programme : Affaires juridiques

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
D-2	3	4	—	—	1	—	4	4
D-1	9	7	—	—	1	2	10	9
P-5	19	17	—	—	2	3	21	20
P-4/3	35	38	—	—	5	5	40	43
P-2/1	13	12	—	—	2	2	15	14
Total	80	79	—	—	11	12	91	91
Agents des services généraux								
1re classe	7	12	—	—	—	—	7	12
Autres classes	58	51	—	—	7	6	65	57
Total	65	63	—	—	7	6	72	69
Total général	145	142	—	—	18	18	163	160

A. Organes directeurs

1. Commission du droit international

Tableau 6.4 **Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1993-1994 Dépenses	1995-1996 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Émoluments de non-fonctionnaires	195,6	232,0	–	–	232,0	–	232,0
Voyages	1 711,7	1 701,1	(82,0)	(4,8)	1 619,1	(7,2)	1 611,9
Services contractuels	49,5	11,7	17,6	150,4	29,3	1,7	31,0
Total	1 956,8	1 944,8	(64,4)	(3,3)	1 880,4	(5,5)	1 874,9

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Émoluments de non-fonctionnaires

- 6.1 Les ressources prévues (232 000 dollars) représentent les émoluments du Président et de 32 membres de la Commission (dont un membre n'est pas autorisé par la législation de son pays à accepter ces honoraires), ainsi que les montants à verser aux six rapporteurs spéciaux, à des taux fixés par l'Assemblée générale dans sa résolution 35/218 du 17 décembre 1980.

Voyages

- 6.2 Les ressources prévues (1 619 100 dollars) correspondent aux frais de voyage et à l'indemnité journalière de subsistance des membres de la Commission (1 403 300 dollars) ainsi qu'aux frais de voyage du Conseiller juridique et de six fonctionnaires de la Division de la codification, qui doivent assurer le service des réunions de la Commission à Genève (215 800 dollars). Elles sont destinées à couvrir le coût de : a) la participation du Président et de 33 membres à la session annuelle de la Commission qui se tient à Genève et dont la durée, compte tenu de la décision la plus récente de l'Assemblée générale, est estimée à 10 semaines; b) la participation du Président aux sessions ordinaires de l'Assemblée pendant l'examen des rapports de la Commission; et c) la participation du Président ou d'un représentant de la Commission aux sessions des quatre organes intergouvernementaux régionaux s'occupant de questions juridiques (deux semaines dans chaque cas) avec lesquels la Commission a établi des liens de coopération conformément à son statut.
- 6.3 La Commission doit étudier à sa session de 1997 si elle tiendra une session en deux temps (cinq semaines à Genève et cinq à New York). La décision n'aurait qu'un effet marginal sur les coûts.

Services contractuels

- 6.4 Les ressources prévues (29 300 dollars) correspondent aux frais d'impression à l'extérieur de l'*Annuaire de la Commission du droit international*.

2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

Tableau 6.5 **Prévisions de dépenses, par objet de dépense**
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Voyages	112,4	151,6	(0,1)	—	151,5	2,7	154,2
Services contractuels	215,7	190,6	—	—	190,6	2,8	193,4
Total	328,1	342,2	(0,1)	—	342,1	5,5	347,6

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Voyages

- 6.5 Les ressources prévues (151 500 dollars) doivent permettre de couvrir le coût de la participation du Président de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) aux séances de la Sixième Commission lors de l'examen du rapport de la Commission, et les frais de voyage du personnel qui devra venir de Vienne pour assurer les services fonctionnels et techniques nécessaires à une session de la CNUDCI à New York et à six sessions de groupes de travail en des lieux autres que Vienne, et pour aider à assurer le service de la Sixième Commission, ainsi que les frais de voyage du Conseiller juridique qui participera à une session de la CNUDCI à Vienne.

Services contractuels

- 6.6 Les ressources prévues (190 600 dollars) doivent permettre de couvrir les frais d'impression à l'extérieur des volumes XXVIII et XXIX de l'Annuaire de la CNUDCI, ainsi que de réimpression de documents publiés antérieurement.

3. Tribunal administratif des Nations Unies (y compris son secrétariat)

Tableau 6.6 Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	354,6	358,6	5,1	1,4	363,7	23,1	386,8
Autres dépenses de personnel	51,1	2,4	13,1	545,8	15,5	0,9	16,4
Émoluments de non-fonctionnaires	46,0	46,0	—	—	46,0	—	46,0
Consultants et experts	—	—	40,3	—	40,3	2,4	42,7
Voyages	438,6	433,1	31,0	7,1	464,1	27,8	491,9
Services contractuels	67,2	42,2	58,5	138,6	100,7	6,0	106,7
Frais généraux de fonctionnement	5,9	5,2	(2,4)	(46,1)	2,8	0,2	3,0
Fournitures et accessoires	1,0	—	—	—	—	—	—
Mobilier et matériel	3,7	—	6,1	—	6,1	0,4	6,5
Total	968,1	887,5	151,7	17,0	1 039,2	60,8	1 100,0

2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds		1998-1999 Montant estimatif
			a)	Services d'appui à :	
			i)	Des organismes des Nations Unies	
	191,8	295,2		Appui à des structures administratives extrabudgétaires	—
	—	—	ii)	Des activités extrabudgétaires	—
	—	—	b)	Activités de fond	—
	—	—	c)	Projets opérationnels	—
Total	191,8	295,2			—
Total 1) et 2)	1 159,9	1 182,7			1 100,0

Tableau 6.7 Postes nécessaires

Unité administrative : Tribunal administratif des Nations Unies

	Postes permanents		Postes temporaires					
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang								
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	—	—	—	—	1	—	1	—
Total	1	1	—	—	1	—	2	1
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	1	1	—	—	1	—	2	1
Total	1	1	—	—	1	—	2	1
Total général	2	2	—	—	2^a	—	4	2

^a Postes financés pour une période de 15 mois au cours de l'exercice biennal 1996-1997.

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 6.7 Les ressources prévues (363 700 dollars) doivent permettre de financer le maintien d'un poste de classe P-5 et d'un poste d'agent des services généraux. L'augmentation de 5 100 dollars tient à l'application des nouveaux pourcentages normalisés de postes vacants.

Autres dépenses de personnel

- 6.8 Les ressources prévues à cette rubrique (15 500 dollars) doivent permettre de rémunérer les heures supplémentaires nécessaires pour aider le Tribunal à rattraper le retard pris dans l'examen des affaires, et le personnel temporaire recruté pour assurer le service des sessions du Tribunal au Siège.

Émoluments de non-fonctionnaires

- 6.9 Le montant prévu (46 000 dollars) représente les honoraires des membres du Tribunal, aux taux fixés par l'Assemblée générale dans sa résolution 35/218.

Consultants et experts

- 6.10 Les ressources demandées (40 300 dollars) permettront au Secrétaire exécutif de continuer à actualiser par des volumes nouveaux la jurisprudence du Tribunal, et de faire établir et publier les *Jugements du Tribunal administratif des Nations Unies*.

Voyages

- 6.11 Le montant prévu (464 100 dollars) est destiné à couvrir les frais de participation des sept membres du Tribunal administratif à deux sessions devant se tenir à New York et à deux autres devant se tenir à Genève, et les frais de voyage de quatre fonctionnaires devant assurer le service de deux réunions à Genève.

Services contractuels

- 6.12 Les ressources prévues à cette rubrique (100 700 dollars) doivent permettre de couvrir les frais d'impression à l'extérieur, en anglais et en français, des volumes XIII et XIV des *Jugements du Tribunal administratif* (40 400 dollars); ainsi que l'achat et la location de bases de données et les frais d'utilisation de l'index informatisé de la jurisprudence des Tribunaux administratifs des Nations Unies et de l'OIT (LEXIS) (60 300 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

- 6.13 Les ressources prévues (2 800 dollars) sont destinées à la maintenance du matériel de bureautique.

Matériel

- 6.14 Le montant prévu (6 100 dollars) doit permettre d'acheter du matériel de bureautique.

B. Programme de travail

[Les sous-programmes 1 et 2 ne sont pas inclus dans le présent prototype]

Sous-programme 3 Développement progressif et codification du droit international

Tableau 6.8 Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des res- sources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pour- centage			
Postes	3 011,0	3 595,2	231,5	6,4	3 826,7	249,2	4 075,9
Autres dépenses de personnel	35,8	5,3	1,5	28,3	6,8	0,4	7,2
Voyages	10,9	17,1	(1,1)	(6,4)	16,0	1,0	17,0
Services contractuels	136,0	27,0	199,6	739,2	226,6	13,5	240,1
Frais généraux de fonctionne- ment	10,4	21,0	8,5	40,4	29,5	1,8	31,3
Fournitures et accessoires	7,1	—	—	—	—	—	—
Mobilier et matériel	14,2	18,6	4,9	26,3	23,5	1,4	24,9
Subventions et contributions	376,4	324,3	12,6	3,8	336,9	20,1	357,0
Total	3 601,8	4 008,5	457,5	11,4	4 466,0	287,4	4 753,4

Tableau 6.8 (suite)

2) Fonds extrabudgétaires

	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Montant estimatif	Provenance des fonds	1998-1999 Montant estimatif
			a) Services d'appui à :	
			i) Des organismes des Nations Unies	
	—	—	Appui à des structures administratives et budgétaires	—
	—	—	ii) Des activités extrabudgétaires	
			Opérations de maintien de la paix	—
			b) Activités de fond :	
	99,3	130,0	Fonds d'affectation spéciale pour le Séminaire du droit international	130,0
	0,5	9,0	Fonds d'affectation spéciale pour la Conférence commémorative Gilberto Amado	9,0
			Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés participant aux travaux du Comité préparatoire pour la création d'une cour criminelle internationale et de la Conférence diplomatique de plénipotentiaires qui se tiendra en 1998	
	—	50,0		50,0
	—	—	c) Projets opérationnels	—
Total	99,8	189,0		189,0
Total 1) et 2)	3 701,6	4 197,5		4 942,4

Tableau 6.9 Postes nécessaires

Unité administrative : Division de la codification

	Postes permanents		Postes temporaires					
	Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires				Total	
			Budget ordinaire					
	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang								
D-2	1	1	—	—	—	—	1	1
D-1	2	2	—	—	—	—	2	2
P-5	2	2	—	—	—	—	2	2
P-4/3	6	6	—	—	—	—	6	6
P-2/1	3	3	—	—	—	—	3	3
Total	14	14	—	—	—	—	14	14
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	7	7	—	—	—	—	7	7
Total	7	7	—	—	—	—	7	7
Total général	21	21	—	—	—	—	21	21

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 6.15 Les ressources prévues (3 826 700 dollars) couvrirait le coût du maintien de 14 postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et de 7 postes d'agent des services généraux. L'accroissement des ressources (231 500 dollars) résulte de l'application de nouveaux taux de vacances de postes standard.

Autres dépenses de personnel

- 6.16 Un montant de 6 800 dollars est demandé pour couvrir le coût des heures supplémentaires de la Division de codification.

Voyages

- 6.17 Le montant prévu (16 000 dollars) couvrirait les frais de voyage du personnel participant à des réunions et à des conférences d'organes des Nations Unies et d'autres organes tenues hors Siège et à des réunions d'organismes régionaux avec lesquels la Commission du droit international entretient des relations officielles. Les réunions et conférences tenues hors Siège ont été prévues par l'Assemblée générale dans sa résolution relative au statut de la Commission (résolution 174 (II) du 21 novembre 1947).

Services contractuels

- 6.18 Le montant prévu (226 600 dollars) correspond aux travaux contractuels d'impression de deux volumes de l'*Annuaire juridique des Nations Unies*, de deux volumes de la *Série législative* et d'un volume du *Recueil des sentences arbitrales des Nations Unies*. L'impression de *Suppléments au Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* est également prévue.

Frais généraux de fonctionnement

- 6.19 Le montant prévu (29 500 dollars) permettra de couvrir les frais d'entretien du matériel de bureautique.

Mobilier et matériel

- 6.20 Un montant de 23 500 dollars est prévu pour financer l'achat de matériel de bureautique.

Subventions et contributions

- 6.21 Un montant de 336 900 dollars est prévu pour couvrir les frais de voyage et les allocations d'environ 32 boursiers originaires des pays en développement et des pays en transition dans le cadre du Programme ONU/UNITAR de bourses de perfectionnement en droit international à Genève.

[Les sous-programmes 4 et 5 ne sont pas inclus dans le présent prototype]

Sous-programme 6 Garde, enregistrement et publication des traités

Tableau 6.10 **Prévisions de dépenses, par objet de dépense**
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	4 045,0	4 083,1	1 202,2	29,4	5 285,3	338,8	5 624,1
Autres dépenses de personnel	349,2	272,1	(58,9)	(21,6)	213,2	12,7	225,9
Consultants et experts	59,8	248,0	(197,8)	(79,7)	50,2	3,1	53,3
Services contractuels	844,4	728,1	807,3	110,8	1 535,4	91,7	1 627,1
Frais généraux de fonctionnement	83,8	110,6	(27,9)	(25,2)	82,7	5,0	87,7
Fournitures et accessoires	9,1	—	—	—	—	—	—
Mobilier et matériel	463,1	515,7	(415,3)	(80,5)	100,4	6,0	106,4
Total	5 854,4	5 957,6	1 309,6	21,9	7 267,2	457,3	7 724,5

Tableau 6.11 **Postes nécessaires**

Unité administrative : Section des traités

	Postes permanents		Postes temporaires					
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires		Total	
	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang								
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	5	8	—	—	—	—	5	8
P-2/1	4	5	—	—	—	—	4	5
Total	10	14	—	—	—	—	10	14
Agents des services généraux								
1re classe	6	11	—	—	—	—	6	11
Autres classes	15	11	—	—	—	—	15	11
Total	21	22	—	—	—	—	21	22
Total général	31	36	—	—	—	—	31	36

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 6.22 Le montant prévu (5 285 300 dollars) permettrait de maintenir 10 postes d'administrateur ou fonctionnaire de rang supérieur et 21 postes d'agent des services généraux. L'accroissement des ressources (1 202 200 dollars) correspond à l'effet net de l'application de nouveaux taux standard de vacance de postes, au transfert de quatre postes d'administrateur et d'un poste d'agent des services généraux du Bureau des services de conférence et services d'appui et au reclassement de cinq postes d'agent des services généraux à la 1re classe vu la complexité et l'ampleur croissante des responsabilités, découlant de l'accroissement du nombre de traités à enregistrer et à publier.

Autres dépenses de personnel

- 6.23 Un montant de 213 200 dollars est prévu au titre du recrutement de personnel temporaire pour la correction des éléments de la base de données récemment convertie (201 200 dollars) et au titre des heures supplémentaires (12 000 dollars), pour la supervision des opérations de transfert des dossiers sur support électronique.

Consultants et experts

- 6.24 Un montant de 50 200 dollars est prévu pour des services de consultant liés au transfert de données du SIT en vue d'en assurer l'accès par micro-ordinateur.

Services contractuels

- 6.25 Le montant prévu (1 535 400 dollars) correspond au coût de travaux contractuels d'impression de 140 volumes du *Recueil des Traités* des Nations Unies et de 6 volumes de l'*Index cumulatif* du *Recueil des Traités* et de travaux contractuels de reliure de 4 volumes de la publication *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général* (1 505 900 dollars), ainsi qu'à l'achat et à la location du logiciel nécessaire pour exploiter le programme des *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général* (29 500 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

- 6.26 Les ressources prévues (82 700 dollars) se répartissent comme suit : a) 40 500 dollars représentant la part appropriée du coût de l'exploitation de l'infrastructure technique du réseau local (y compris les serveurs centraux) au titre de services centraux de gestion tels que le courrier électronique, l'UNIX (pour le SIG) etc.; b) 42 200 dollars pour l'entretien du matériel de bureautique, y compris les micro-ordinateurs, deux serveurs, un chargeur automatique de disques optiques et un lecteur optique qui ont été achetés.

Mobilier et matériel

- 6.27 Un montant de 100 400 dollars est prévu pour l'achat et le remplacement de matériel de bureautique et pour les logiciels nécessaires à l'exploitation du système de déroulement des opérations relatives au SIT/réseau local.

C. Appui au programme

Tableau 6.12 **Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	1994-1995 Dépenses	1996-1997 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1998-1999 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
Postes	—	963,4	89,6	9,3	1 053,0	67,6	1 120,6
Autres dépenses de personnel	—	62,6	45,1	72,0	107,7	6,3	114,0
Frais généraux de fonctionnement	—	83,6	48,3	57,7	131,9	7,9	139,8
Fournitures et accessoires	—	30,7	24,6	80,1	55,3	3,4	58,7
Mobilier et matériel	—	15,4	—	—	15,4	0,9	16,3
Total	—	1 155,7	207,6	17,9	1 363,3	86,1	1 449,4

Tableau 6.13 **Postes nécessaires**

Unité administrative : Service administratif

	Postes permanents		Postes temporaires				Total	
	Budget ordinaire		Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999	1996- 1997	1998- 1999
Administrateurs et fonctionnaires de rang								
P-5	1	1	—	—	—	—	1	1
P-4/3	1	2	—	—	—	—	1	2
Total	2	3	—	—	—	—	2	3
Agents des services généraux								
1re classe	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres classes	5	4	—	—	—	—	5	4
Total	5	4	—	—	—	—	5	4
Total général	7	7	—	—	—	—	7	7

Ressources nécessaires (aux taux courants)

Postes

- 6.28 Le montant demandé (1 053 000 dollars) permettrait de maintenir deux postes d'administrateur et quatre postes d'agent des services généraux. Il est proposé de créer un poste P-3 afin de fournir des services communs au Bureau des affaires juridiques dans le domaine de l'analyse des systèmes, le titulaire étant chargé de responsabilités en ce qui concerne les systèmes d'information, la conception et la mise au point des bases de données et l'automatisation des opérations.

Autres dépenses de personnel

- 6.29 Le montant prévu (107 700 dollars) permettrait de recruter du personnel temporaire pour remplacer les fonctionnaires en congé de maladie de longue durée ou en congé de maternité et de recruter du personnel supplémentaire pendant les périodes de pointe (89 600 dollars); il comprend aussi le coût des heures supplémentaires nécessaires pendant les périodes de pointe ou dans les cas d'urgence imprévue ainsi que pour le service de réunions (18 100 dollars).

Frais généraux de fonctionnement

- 6.30 Le montant prévu (131 900 dollars) doit couvrir le coût du courrier électronique, des communications téléphoniques interurbaines et internationales et les frais de télécopie, ainsi que les autres dépenses du Bureau des affaires juridiques au titre des communications (122 000 dollars), et permettra aussi d'assurer l'entretien du matériel de bureautique du Service administratif (9 900 dollars). L'accroissement de 57 700 dollars est dû à une augmentation des dépenses au titre des communications, imputable à l'accroissement important du nombre des communications téléphoniques et par télécopie entre le Siège et les autres lieux d'affectation ainsi que les autres organisations internationales, et au regroupement des dépenses au titre des communications au Service administratif, conformément à la pratique suivie dans les autres départements et bureaux.
- 6.31 Le montant prévu (55 300 dollars) servira à l'achat de fournitures et d'accessoires de bureau, en particulier de fournitures pour le traitement de l'information pour l'ensemble du Bureau des affaires juridiques.

Mobilier et matériel

- 6.32 Un montant de 15 400 dollars est proposé pour l'achat de matériel neuf de traitement de l'information et le remplacement de matériel de bureautique pour le Service administratif.